

Paris, le jeudi 05 novembre 2015



Christian Lage
secrétaire général

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Réf : CL/RS/09/2016

**Objet : Demande
d'audience Education
Prioritaire et Lycée
Professionnel**

Madame la Ministre,

Initialement prévue en même temps que la refondation de l'éducation prioritaire pour les collèges, la refondation de l'éducation prioritaire pour les lycées professionnels a été décalée dans le temps.

Si, compte tenu de la situation dans les établissements, nous ne pouvons que regretter le retard pris, ce décalage de traitement dans le temps peut devenir une chance s'il permet d'apporter des solutions adaptées aux problèmes spécifiques du lycée professionnel dans lequel se concentre la difficulté scolaire et où les élèves sont le plus souvent issus de familles défavorisées. Le traitement de l'éducation prioritaire en lycée professionnel ne rentre donc pas, par nature, dans la logique de réseau qui a sous-tendu la refondation de l'éducation prioritaire en collège. En effet, de très nombreux lycées professionnels accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et sociale provenant de collèges qui ne sont pas forcément classés en éducation prioritaire.

L'ensemble de leur hiérarchie, chefs d'établissements, inspecteurs, DASEN, recteurs, n'a cessé de demander aux professeurs de lycée Professionnel de s'adapter à un public qualifié de « nouveau public », de « créer du lien » même si « créer du lien » doit se faire au détriment des programmes. Les PLP ont toujours par le passé démontré leur capacité d'adaptation. Ils ne demandent qu'à « s'adapter » à nouveau, mais la volonté d'adaptation des enseignants a des limites et ne peut être efficace que si le cadre « s'adapte » en même temps.

Pour le **SNETAA-FO**, la refonte de l'éducation prioritaire appliquée à l'enseignement professionnel doit être l'occasion de revoir le cadre actuel et d'enfin donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite quels que soient leur milieu social, leur quartier, leur origine, leur difficultés scolaires initiales.

port. 06 26 53 62 96
christianlage@hotmail.fr

24, rue d'Aumale
CS 70058
75009 Paris

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@snetaa.org

www.snetaa.org

Renforcer l'égalité des chances, tenir la promesse républicaine, le lycée professionnel peut y parvenir pour peu que les moyens lui en soient donnés.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, une audience sur le thème « éducation prioritaire et lycée professionnel ».

Nous vous ferons part de vive voix et dans le détail de nos propositions, mais un certain nombre d'entre elles sont pour nous incontournables :

- maintien de tous les LP classés ZEP en éducation prioritaire ;
- classement en éducation prioritaire de tous les LP accueillant le même type de public ;
- revalorisation de l'actuelle l'indemnité ZEP.

Au-delà de cette incontournable reclassification, la rénovation de l'éducation prioritaire en lycée professionnel doit ne pas se limiter à un nouvel « étiquetage » mais être accompagnée de mesures concrètes adaptées aux difficultés du nouveau public du lycée professionnel ;

- application d'un coefficient dans le calcul des DGH baccalauréat professionnel sur la base de « 24 élèves = 30 élèves » ;
- dédoublement systématique des classes de CAP ou enseigner en classe entier est devenu contreproductif.

Voilà, Madame la Ministre, les principaux points que nous voulons aborder avec vous lors de cette audience que nous vous demandons en urgence.

Si certains points vont au-delà d'une simple nouvelle classification ils n'en correspondent pas moins aux spécificités des problèmes rencontrés par le lycée professionnel qui, en raison de la structure de notre système éducatif, est un quartier, un territoire à lui seul et nécessite donc un traitement spécifique.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération



Christian LAGE
Secrétaire Général